

## ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

### 1- Rencontre préliminaire

À l'annonce d'une prise de retraite, la présidente ou le président prend contact avec elle. Cette rencontre se fait par un moyen télévisuel (Zoom, Team ou autre).

Il s'agit alors de recueillir tous les renseignements qui seront utiles lors des futures démarches : nom, prénom, adresse, courriel, date effective de la retraite, âge et futurs besoins en assurances...

On informe le futur membre au sujet de l'AQDER :

[Site de l'AQDER](#), [l'accueil des futurs retraités](#) et la page web des [Assurances](#).

### 2- Rencontre d'information

Une invitation à déjeuner ou à dîner est faite. Le but de cette rencontre est d'expliquer ce qu'est l'AQDER et la place qu'occupe notre section tout en répondant aux interrogations et en précisant les options qui se présentent en assurances.

Lors de ce repas, le président ou la présidente pourra inviter si nécessaire le conjoint ou la conjointe, un ami ou une amie ainsi que le responsable du soutien en assurances.

### 3- Informer l'AQDER

Les renseignements obtenus sont acheminés à l'AQDER (Nancy Briand). Dès réception, elle fait parvenir à la personne qui prendra sa retraite toute la documentation nécessaire et les formulaires à compléter.

Pour tous renseignements supplémentaires ou explications, il est important de communiquer avec l'adjointe administrative (Nancy Briand) par courriel [info@aqder.ca](mailto:info@aqder.ca) ou par téléphone : (514) 353-3254 ou (438) 377-9476.

Tous les formulaires dûment complétés doivent lui être retournés dans les délais requis.

### 4- Félicitations et bienvenue

Dès que l'AQDER confirme le membership du nouveau membre, le président ou la présidente lui fait parvenir un message de félicitations et de bienvenue.

### 5- Présentation officielle du nouveau membre

Lors de la première activité à laquelle le nouveau retraité ou la nouvelle retraitée participe, il ou elle est présentée par un membre qui lui est proche.

### 6- Acceptation du nouveau membre

L'acceptation du nouveau membre se fait lors de l'assemblée générale suivante.